



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Annonce de liquidation partielle

Date de publication: SHAB - 23.04.2020

Numéro de publication: FM09-0000000104

Canton: ZH

Entité de publication:

Swiss Life AG, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zürich

Sur mandat de:

Sammelstiftung berufliche Vorsorge Swiss Life

Avis de liquidation partielle de Sammelstiftung berufliche Vorsorge Swiss Life

Sammelstiftung berufliche Vorsorge Swiss Life

CHE-109.744.490

c/o: Swiss Life AG

General-Guisan-Quai 40

8002 Zürich

Motif de la liquidation partielle : résiliation du contrat d'affiliation

Jour de référence de la liquidation partielle : 31.12.2001

Par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce FOSC du 18 décembre 2018 (édition no 245), la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life (*Sammelstiftung berufliche Vorsorge Swiss Life*, ci-après la «Fondation collective») a informé sur le fait d'une liquidation partielle au 31 décembre 2001.

Par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce FOSC du 11 décembre 2019 (édition no 240), la Fondation collective a informé sur le fait que l'Autorité de surveillance compétente (*BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich BVS*) a, par décision du 25 novembre 2019, approuvé sans réserve le plan de répartition sur requête du conseil de fondation.

Selon la notification de l'Autorité de surveillance du 10 février 2020, aucun recours contre la décision susmentionnée a été déposé auprès du Tribunal administratif fédéral dans le délai prescrit. Après l'expiration du délai de recours, la décision est entrée en force. En conséquence, le plan de répartition peut être exécuté, c'est-à-dire les fonds libres peuvent être transférés en faveur des ayants droits dans le cadre des dispositions légales.

Le cercle de personnes ayant droit comprend en principe celles qui sont passées collectivement de la Fondation collective à une nouvelle institution de prévoyance (caisse de pension) en 2001 à la suite d'un changement d'institution de prévoyance par leur employeur.

Les personnes dont la Fondation collective a une adresse actuelle seront informées personnellement de leur prétention individuelle et des détails nécessaires au transfert. Les autres personnes (ou leurs survivants) qui ont droit à des fonds libres de la liquidation partielle au 31 décembre 2001 sont priées de contacter la Fondation collective par téléphone (0800 472 472) ou par e-mail (verteilplan@swisslife.ch).

Si aucun contact n'est pris dans les 30 jours suivant cette publication ou si les informations requises pour le transfert ne sont pas fournies dans les 30 jours suivant cette publication (instructions manquantes ou incomplètes, etc.), les fonds libres de l'ayant droit selon le plan de répartition sont transférés à la Fondation institution supplétive LPP (www.aeis.ch). Celle-ci ouvre un compte de libre passage au nom de l'ayant droit.

Pour toute question

Le secrétariat de la Fondation collective se tient volontiers à la disposition des personnes concernées pour toute question relative à la liquidation partielle par téléphone (0800 472 472) ou par e-mail (verteilplan@swisslife.ch).

Remarques juridiques:

Point de contact:

Sammelstiftung berufliche Vorsorge Swiss Life

c/o Swiss Life AG

General-Guisan-Quai 40

8002 Zürich